

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-93-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

N°93/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

Objet de la délibération :

Via Ferrata des Baumes du Verneau : choix de l'entreprise et plan de financement

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	1
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

Procuration

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie, M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

Suppléé(e)s

Excusé(e)s M. GOSSE Pascal

Absent(e)s

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant que les aléas de la nature et le passage répété des usagers ont endommagé certains équipements de la via ferrata des Baumes du Verneau, Il y a lieu de réaliser des travaux pour sécuriser la pratique, améliorer l'attractivité du site et augmenter la qualité des aménagements.

Vu le montant estimé des travaux inférieur au seuil de procédure de passation des marchés publics,

Vu les 3 offres reçues après consultation,

Vu l'analyse des offres du 28 septembre pour retenir celle de la société VERTICAD d'un montant de 23 238.62 € HT.

Le nouveau plan de financement s'établit donc comme suit :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANTS HT	% DU MONTANT TOTAL DE L'OPERATION
SUBVENTION EUROPEENNE LEADER (ou fonds régionaux)	13 943.17 €	60 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL (25)	4 647.72 €	20 %
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	18 590.89 €	80 %
Fonds propres	4 647.72 €	20 %
TOTAL	23 238.62 €	100 %

Le conseil communautaire valide à l'unanimité, le projet et le plan de financement prévisionnel, autorise le Président à signer le marché avec VERTICAD pour un montant de 23 238.62 € et à solliciter les subventions précitées.

La CCLL prendra à sa charge les financements non acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-93-20-DE

Accusé certifié exécutoire

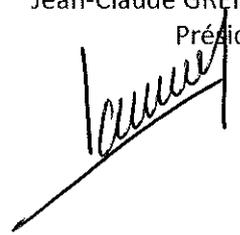
Réception par le préfet : 28/10/2020

Fait et délibéré en séance, le 15.10.20

Pour extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over the printed name of the President.